POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.642.2012.TREATIES-XI.B.16 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS

GENÈVE, 20 MARS 1958

Japon : Notification de désaccord conformément au paragraphe 2 de l'article 1 de l'accord  $^{\rm 1}$ 

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Dans un délai de six mois à partir de la notification dépositaire C.N.221.2012.TREATIES-1 du 17 mai 2012 par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes un exemplaire du projet de règlement intitulé « Prescriptions uniformes concernant l'homologation des sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL) destinées à être utilisées dans les feux homologués des véhicules à moteur et de leurs remorques », le Gouvernement japonais a notifié, le 13 novembre 2012, son désaccord audit projet de Règlement.

Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 4 de l'article 1 de l'Accord, le règlement n'entrera pas en vigueur pour le japon à sa date d'adoption.

Le 15 novembre 2012

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.221.2012.TREATIES-1 du 17 mai 2012 (Projet de règlement annexé à l'Accord).

Attention: Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse http://treaties.un.org, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse http://treaties.un.org.